

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2019

**PRESENTS** : MM. CUTELLE M, CLERC D, MUTTINELLI G, GODARD JC, CURTENAZ M, PUTELAT N, GERMAIN C, RAFFAULT M, TREYVAUD S, CHAILLOU P, BAJOT F, M. PUTELAT O, PERONCINI J

**ABSENTS EXCUSÉS**: BACHMANN F (donne pouvoir à M. CURTENAZ), CRETIN L

Convocations du 18.03.2019

**Ouverture de la séance** : 19h00

**Secrétaire de séance** : PUTELAT Nathalie

**Auxiliaire** : MOREL Charlotte (agent)

Avant de débiter la séance du Conseil Municipal, Mme le Maire demande au Conseil de rajouter les affaires foncières à l'ordre du jour et enlever la mise à jour du tableau des emplois. Le Conseil accepte.

**APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU** : le compte rendu du 6 décembre 2018 appelle une observation concernant les affaires scolaires.

En effet, des conseillers avaient émis un avis défavorable quant au renfort d'une personne supplémentaire dans les classes l'après-midi estimant que les effectifs dans celles-ci n'étaient pas en surnombre et ne nécessitaient pas cette embauche.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :**

Lecture est donnée au Conseil Municipal du compte administratif 2018, dont les résultats sont les suivants : **DEL01042019 – DEL02042019 – DEL03042019 – DEL04042019 – DEL05042019**

#### **Section de fonctionnement :**

Recettes	1 310 625.88 €
Dépenses	<u>917 085.16 €</u>
Solde	393 540.72 €
Excédent ant reporté	67 000.00 €
Résultat cumulé 2018	<b>460 540.72 €</b>

- Les dépenses engagées non mandatées sont arrêtées à 247 253.98 €.

- **L'excédent global cumulé de clôture 2018 s'élève à 1 098 449.95 €.**

#### **Section d'investissement :**

Recettes	642 075.52 €
Dépenses	<u>698 891.16 €</u>
Solde	- 56 815.64 €
Excédent ant reporté	941 978.85 €
Résultat cumulé 2018	<b>885 163.21 €</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal **approuve** :

- le compte de gestion 2018 dressé par le Trésorier
- le compte administratif 2018

D'autre part, le conseil Municipal adopte le compte administratif 2018 et le compte de gestion 2018 du **service de l'eau** dont les résultats sont les suivants :

**Section d'exploitation :**

Recettes	140 570.14 €
Dépenses	<u>143 358.63 €</u>
Solde	- 2 788.49 €
Excédent ant reporté	16 994.70 €

- L'excédent global de clôture 2018 s'élève à 124 729.98 €

Résultat cumulé 2018 **14 206.21 €**

**Section d'investissement :**

Recettes	52 915.35 €
Dépenses	<u>132 218.15 €</u>
Solde	- 79 302.80 €
Excédent ant reporté	189 826.57 €

Résultat cumulé 2018 **110 523.77€**

**SUBVENTIONS 2019 : DEL06042019**

Mme le Maire propose de reconduire les subventions allouées aux associations communales et extérieures.

La participation d'un montant individuel de 40.00 € attribuée aux adhérents mineurs inscrits à des structures extérieures, est réajustée en fonction des effectifs connus au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**TARIFS CANTINE/GARDERIE POUR LA RENTREE 2019/2020 DEL07042019**

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** les tarifs suivants pour la rentrée scolaire à venir :

➤ **Le prix de vente des repas à la cantine scolaire :**

- 5.50 € le ticket individuel
- 55.00 € la planche de 10 tickets

➤ **Le prix de vente des cartes d'abonnement à la garderie :**

- 29 € les 30 unités ½ heure

**AFFAIRES FONCIERES :**

Mme le Maire informe le conseil que l'EPF a négocié au prix de 80 € le m<sup>2</sup> avec les Epoux TREYVAUD pour la vente d'une partie de leur parcelle située à Fiolaz à la commune.

Mme TREYVAUD n'ayant pas pris part au vote, le reste du conseil accepte à l'unanimité l'achat de cette parcelle au tarif négocié par l'EPF. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget. **DEL08042019**

Par ailleurs, un courrier des héritiers de M. VIONNET Marius propose à la mairie de se porter acquéreur de plusieurs parcelles situées au Chef-lieu d'une superficie totale de 1 485 m<sup>2</sup>. Le Conseil souhaite demander un avis auprès de l'EPF avant de se prononcer.

Mme le Maire présente au conseil une convention à passer avec ATMB afin de régulariser la gestion et l'entretien des ouvrages d'art rendus nécessaires pour rétablir les routes communales interceptées lors de la construction de l'autoroute A40.

L'Etat demande aux concessionnaires de régulariser cette situation en mentionnant que l'ouvrage reste à la charge du concessionnaire et à la charge de l'utilisateur uniquement les enrobés, bordures de trottoirs, éclairages, ...

Cette convention dédouane la Commune de la totale responsabilité de l'ouvrage.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à signer cette convention. **DEL09042019**

### INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES :

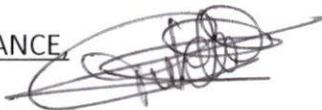
Le Conseil Municipal:

Prend acte :

- du compte rendu du conseil d'école qui remercie la commune pour le poste d'ATSEM. Par ailleurs, Mme le Maire avait demandé le détail des dépenses liées aux coopératives scolaires. Celui-ci ne faisant apparaître que le type de dépenses et pas le coût réel, le conseil demande une analyse plus précise ;
- De la parution de l'offre d'emploi pour le remplacement de Laure MARTIN qui demande une disponibilité ;
- De la plainte plusieurs personnes concernant le bruit de l'A40 depuis que des arbres ont été coupés le long de celle-ci (secteur bois d'Arlod)
- Du commencement des travaux liés à la réhabilitation du réseau d'eaux usées pour un coût d'environ 500 000 €. Concernant ces mêmes travaux, des personnes ont reproché le massacre des arbres en contrebas de la RD1508. L'entreprise s'engage à tout remettre en état.

Mme le Maire clôture la séance à 21h30.

LE SECRETAIRE DE SEANCE



LE MAIRE,

CUTELLE Marthe



Le rendez-vous est fixé au **samedi 13 avril 2019, à 9h sur le parking de l'espace d'animation**. Les gants et sacs sont fournis par la commune. Enfin, pour clôturer cette matinée un casse-croûte sera offert par la municipalité.